

Module de mise à niveau
en informatique de 3h
Selon les besoins

PARCOURS DE FORMATION RÉGLEMENTAIRE DES AESH 2021-2022

MODULE Description de la formation	MODULE Système éducatif	MODULE Gestes et postures professionnels	MODULE TCC	MODULE TSA	MODULE TSLA	MODULE UNE	APP
--	----------------------------	--	---------------	---------------	----------------	---------------	-----

Groupes N (2x40 AESH déjà en poste) et O-P-Q (prise de fonction à partir de septembre / 180 à 200 AESH en prévision)							
	Formation à distance en autonomie ÉTAPE 1	Activités Canoprof À faire en amont de la visio/du présentiel (UNE) 3h30/module = 21h					4 x 2h = 8h
En présentiel Prise en charge par le service AESH	Formation à distance synchrone visio	Pas de groupe spécifique 2 nd degré, 1 session de formation à prévoir l'a-m pour le groupe N2 (oct-nov 21) et Q2 (sept-oct 22) et 2 sessions de formation à prévoir l'a-m pour les groupes O2 et P2 (février à avril 2022)					En présentiel Groupes géographiques 12 AESH/gr Mercredi Février à Juin 2022 Séances le matin et l'a-m
N : / O-P-Q : Mercredi Nov. 2021 à janvier 2022	*sauf UNE en présentiel ÉTAPE 2	N : mai 2021 O-P-Q : en soirée Janvier 2022	Mercredi N : juin 2021 O-P : déc 21 à janvier 2022 Q : 3 ^{ème} trim	Mercredi N : octobre à décembre 2021 O-P : février à avril 2022 Q : septembre-octobre 2022			
3h		1h	2 x 2h = 4h	2h x 4 = 8h		= 16h	
Formation à distance en autonomie 3h	Formation à distance en autonomie ÉTAPE 3	Consultation du support de formation Création/collecte de supports avec des intervenants/ activités/ etc. À faire après la visio/le présentiel, pour aller plus loin, élargir 1h30/module = 9h					
							=12h

21h + 16h + 12h + 8h = 57h + 3h d'ajustement / 3h mise à niveau informatique prises sur les 60h restantes